

Indicateurs de résultats mobilisés dans le cadre des opérations « systèmes herbagers et pastoraux » et Herbe_07

- **Indicateurs de résultats spécifiques aux prairies permanentes à flore diversifiée : liste nationale des plantes indicatrices et adaptation régionale**

Élaboration de la liste nationale

La liste nationale des plantes indicatrices ici proposée a été construite de façon à garantir que les prairies permanentes ciblées sont suffisamment **riches en diversité floristique** et que les pratiques mises en œuvre sur **ces surfaces préservent leur équilibre agro-écologique**. De nombreux travaux scientifiques ont en effet permis d'analyser et de démontrer les liens qui existent entre l'exploitation peu intensive de ces surfaces et leur diversité floristique.

Des analyses conduites par l'INRA à partir d'un échantillon de prairies permanentes françaises (présentes dans la base de donnée eFLORAsys) ont confirmé la pertinence de la liste actuellement proposée pour renseigner sur la richesse floristique totale d'une prairie.

Cette liste garantit un certain niveau d'exigence en termes de diversité. Son niveau de sélectivité est estimé à près de 45 % pour les prairies relevant de l'échantillon « typologie nationale », comprenant des zones de plaine.

La liste nationale proposée a été construite à partir de celle du concours agricole national des prairies fleuries (initié en 2010), dont la **validité a été mise à l'épreuve et confirmée**. Celle-ci est issue de la superposition de 4 listes biogéographiques (continentale, atlantique, alpine, méditerranéenne), établies par des relevés de terrain.

Cette proposition initiale **a été amendée, sans modifier son niveau de sélectivité, suite à l'examen des demandes des professionnels** par des experts nationaux sollicités par le Ministère de l'agriculture (Conservatoire botanique national, Institut de l'élevage, INRA, bureau d'étude SCOPELA).

La liste finale, présentée ci-dessous, est aujourd'hui constituée de **35 catégories de plantes** qui correspondent le plus souvent au genre botanique. Certaines catégories peuvent néanmoins rassembler plusieurs genres alors que d'autres sont constituées d'une liste positive d'espèces. Ces catégories ont été définies sur la base des critères suivants :

- Assurer la meilleure représentativité possible des différents types de prairies et de milieux (dont marais et tourbières).
- Constituer une catégorie reconnaissable sans risque de confusion avec d'autres plantes par les agriculteurs et les contrôleurs, et cela sans nécessiter de compétence particulière en botanique. Pour cette raison, aucune catégorie n'inclut de graminées.
- Ne comporter aucune plante indicatrice de dégradation (sur-pâturage, tassement de sol)....).

L'objectif final était de proposer un nombre réduit de catégories (moins de 40), résultant d'un compromis entre ces différents critères, afin que celle-ci puisse être facilement adaptée localement par les opérateurs et servir *in fine* d'outil de pilotage des pratiques pour les agriculteurs.

N°	Nom usuel des plantes de la catégorie	Nom scientifique des plantes de la catégorie	Fréquence	Facilité de reconnaissance	
				Période floraison	Critère
1	Liondents, Épervières ou Crépis	<i>Leontodon sp.</i> ; <i>Hieracium sp.</i> ; <i>Crepis sp.</i>	Forte	fp	fleurs/feuilles
2	Petites Oseilles	<i>Rumex acetosa</i> , <i>acetosella</i>	Forte	dp	fleurs/feuilles
3	Tréfles	<i>Trifolium sp.</i>	Forte	fp	fleurs/feuilles
4	Achillées, Fenouils	<i>Achillea sp.</i> ; <i>Meum sp.</i> ; <i>Foeniculum sp.</i>	Forte	été	fleurs/feuilles
5	Gaillets vivaces	<i>Galium sp. parmi les espèces vivaces</i>	Forte	dp	fleurs/feuilles
6	Géraniums	<i>Geranium sp.</i>	Forte	dp	fleurs/feuilles
7	Grande Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Moyenne	fp	fleurs
8	Centaurées ou Sératules	<i>Centaurea sp.</i> ; <i>Serratula tinctoria</i>	Moyenne	fp	fleurs/feuilles
9	Lotiers	<i>Lotus sp.</i>	Moyenne	dp	fleurs/feuilles
10	Gesses, Vesces ou Luzernes sauvages	<i>Lathyrus sp.</i> ; <i>Vicia sp.</i> ; <i>Medicago lupulina, falcata, minima</i>	Moyenne	fp	fleurs/feuilles
11	Laïches, Luzules, Joncs ou Scirpes	<i>Carex sp.</i> ; <i>Luzula sp.</i> ; <i>Juncus sp.</i> ; <i>Scirpus sp.</i>	Moyenne		fleurs/feuilles
12	Myosotis	<i>Myosotis sp.</i>	Moyenne	dp	fleurs
13	Saxifrage granulé ou Cardamine des prés	<i>Saxifraga granulata</i> ; <i>Cardaminapratisensis</i>	Moyenne	dp	fleurs
14	Silènes	<i>Lychnis flos-cuculi</i> ; <i>Silene sp.</i>	Faible	fp	fleurs
15	Narcisses, Jonquilles	<i>Narcissus sp.</i>	Faible	dp	fleurs
16	Renouée Bistorte	<i>Polygonum bistorta</i>	Faible	été	fleurs/feuilles
17	Menthes ou Reine des prés	<i>Mentha sp.</i> ; <i>Filipendula ulmaria</i>	Faible	été	fleurs/feuilles
18	Raiponces	<i>Phyteuma orbiculare, spicatum</i>	Faible	été	fleurs
19	Pimprenelle ou Sanguisorbe	<i>Sanguisorba minor, officinalis</i>	Faible	fp	fleurs/feuilles
20	Campanules	<i>Campanula sp.</i>	Faible	été	fleurs
21	Knauties, Scabieuses ou Succises	<i>Knautia sp.</i> ; <i>Succisa pratensis</i> ; <i>Scabiosa sp.</i>	Faible	fp	fleurs
22	Salsifis ou Scorsonères	<i>Tragopogon sp.</i> ; <i>Scorzonera humilis</i>	Faible	fp	fleurs
23	Rhinanthes	<i>Rhinanthus sp.</i>	Faible	dp	fleurs/feuilles
24	Sauges	<i>Salvia sp.</i>	Faible	fp	fleurs/feuilles
25	Thymsetorigans	<i>Thymus sp.</i> ; <i>Origanum vulgare</i>	Faible	été	fleurs/feuilles
26	Arnica	<i>Arnica montana</i>	Faible	fp	fleurs
27	Orchidées ou Œillets	<i>Orchidaceae sp.</i> ; <i>Dianthus sp.</i>	Faible	dp	fleurs
28	Polygales	<i>Polygala vulgaris</i>	Faible	fp	fleurs
29	Genêts gazonnants	<i>Genista sp.</i>	Faible	été	feuilles
30	Lins	<i>Linum sp.</i>	Faible	fp	fleurs
31	Astragales, Hippocrépis ou Coronilles	<i>Astragalus sp.</i> ; <i>Hippocrepis comosa</i> ; <i>Coronilla sp.</i>	Faible	fp	feuilles
32	Anthyllides ou Vulnéraires	<i>Anthyllus sp.</i>	Faible	dp	feuilles
33	Hélianthèmes ou Fumanas	<i>Helianthemum sp.</i> ; <i>Fumana sp.</i>	Faible	été	fleurs
34	Pédiculaires ou Parnassies	<i>Pedicularis sp.</i> ; <i>Parnassia sp.</i>	A préciser par les CBN		
35	Narthecies ou Scutellaires	<i>Narthecium sp.</i> ; <i>Scutellaria sp.</i>	A préciser par les CBN		

Tableau n°1 : liste nationale des plantes indicatrices proposée et révisée par le groupe d'experts nationaux

Adaptation de la liste au contexte régional

Afin de permettre une adaptation de cette liste aux différents contextes agronomiques et pédo-climatiques infra-régionaux, une liste réduite de 20 catégories de plantes sera définie à l'échelle du territoire de mise en œuvre des opérations SHP et Herbe_07 par l'opérateur agroenvironnemental. Celui-ci devra sélectionner au sein de la liste nationale :

- 2 catégories très communes
- 4 catégories communes
- 14 catégories peu communes

Afin d'harmoniser le niveau d'exigence de chaque liste réduite entre les territoires, les catégories de plantes sont sélectionnées en fonction de leur fréquence d'apparition, ce qui rend compte de leur niveau d'exigence écologique.

L'opérateur pourra éventuellement préciser pour chaque catégorie sélectionnée, une liste positive d'espèces, en fonction des spécificités de son territoire et repréciser leur fréquence d'apparition. Cette marge d'adaptation locale devra néanmoins être utilisée avec mesure afin d'éviter que la liste ne devienne un outil réservé à des spécialistes

Afin de garantir le niveau d'exigence de la liste locale et sa pertinence par rapport au contexte agro-environnemental local, l'avis de l'autorité environnementale locale (DREAL), ou d'une structure ayant des compétences en botanique, (tel que les conservatoires botaniques nationaux) sera requis.

Les effectifs proposés par classe de fréquence pour sélectionner les plantes parmi la liste nationale sont adaptés à la méthode de contrôle, dont l'exigence est de 4 plantes indicatrices au minimum dans chaque tiers de la parcelle. Le fait de construire des listes réduites avec 2 plantes très communes maintient comme exigence d'observer dans chaque tiers 2 plantes à plus forte exigence écologique.

Afin d'accompagner la mise en œuvre des opérations SHP et Herbe_07 ainsi que de la liste, un guide d'identification de ces plantes comprenant un référentiel photographique sera fourni aux exploitants. Ce guide sera réalisé par l'opérateur à partir d'une maquette élaborée par le ministère de l'agriculture, qui servira par ailleurs de support de communication.